

DEC 2024 12 12 019

DÉCISION DU MAIRE PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Acquisition d'un véhicule pour le service bâtiment

Monsieur le Maire de la commune d'Ornex,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 ;

VU la délibération D2024 16 05 059 du 16 mai 2024 portant délégation du conseil municipal au Maire ;

VU le code de la commande publique ;

VU le Budget Primitif 2024 ;

CONSIDÉRANT que, pour répondre aux besoins du service et permettre aux agents de se déplacer plus facilement entre les différents bâtiments pour accomplir leurs missions, la commune doit acquérir un second véhicule pour le service bâtiment.

CONSIDÉRANT qu'une consultation a été menée sur devis auprès de quatre concessionnaires : Fiat, Peugeot, Nissan et Ford.

VU l'examen des critères de sélection des offres et négociation avec les candidats, la commission MAPA qui s'est réunie le 10 décembre 2024 a validé le classement suivant :

Critères d'appréciation des offres :

Critère 1	Prix	Pondération 40%
Critère 2	Volume	Pondération 40%
Critère 3	Aménagement	Pondération 20%

Classement :

	Prix	Critère 1	Critère 2	Critère 3	Note finale	Classement
Peugeot E-expert	47 893,24 € TTC	97 / 100 39 / 40	95 / 100 38 / 40	95 / 100 19 / 20	96	1 ^{er}
Fiat E-scudo	50 964,31 € TTC	88 / 100 35 / 40	95 / 100 38 / 40	100 / 100 20 / 20	93	2 ^{ème}
Nissan Townstar	44 870,45 € TTC	100 / 100 40 / 40	85 / 100 34 / 40	95 / 100 19 / 20	93	2 ^{ème}
Ford transit	56 718,76 € TTC	79 / 100 32 / 40	100 / 100 40 / 40	90 / 100 18 / 20	90	4 ^{ème}

CONSIDÉRANT que la société APF BYMYCAR LEMAN (Peugeot) est la mieux disante.

DÉCIDE

DE RETENIR le classement des offres proposé et d'attribuer l'acquisition du véhicule du service bâtiment à la société APF BYMYCAR LEMAN (Peugeot) située à Ornex, pour un montant de 39 911,00 € HT soit 47 893,24 € TTC ;

Fait à Ornex, le 12 décembre 2024

Le Maire
Olivier GUICHARD

Certifié exécutoire le : 12 décembre 2024
Affiché le : 12 décembre 2024

Olivier GUICHARD
Maire



La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et il sera procédé à son affichage. La présente décision est transmise à :

- Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Gex
 - Monsieur le receveur de la collectivité
- chargé, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision